

16h30





du

Les principes directeurs de l'expertise administrative Colloque du Vendredi 5 juillet 2013 à Saint-Jean-de-Luz

9h00 9h30	Accueil Propos d'ouverture Par Mme GUERIN, Conseiller d'Etat, Président de la Cour administrative d'appel de Bordeaux
10h00 – 10h20	I) La demande du juge administratif. Les particularités de l'expertise administrative, Par M. MOUSSARON, Président du tribunal administratif de Toulouse
10h20 – 10h40	Les expertises administratives spécifiques (constats, référés préventifs, IMR) Par M. GOURDOU, Professeur de Droit public, directeur du centre de recherche Pau-Droit public
10h40 - 11h00 11h00 - 11h10	Débat Pause
11h10 -11h30	II) Les devoirs de l'expert L'exécution personnelle de l'expertise par l'expert par M. COUTEAU, Expert
11h30 – 11h50	La déontologie de l'expert par M. LENCOU, Président d'honneur du CNCEJ
11h50 – 12h00	Débat
12h00 - 14h00	Déjeuner
14h00 – 14h20	III) Le déroulement de l'expertise Le caractère contradictoire de l'expertise, Par M. BADIE, Président du tribunal administratif de Pau
14h20 – 14h40	Les particularités de l'expertise médicale, Par le Docteur BISMUTH , Expert
14h40 – 14h55	Débat
15h00 – 15h20	IV) Les incidents dans le déroulement de l'expertise L'extension de la mission, Par M. MAUBLANC, Doctorant UPPA, assistant de justice au TA de Pau
15h20 – 15h40	L'expertise, contradictoire, délai Par M. ZAVOLI , Doyen de la faculté pluridisciplinaire de Bayonne.
15h40 – 16h00	V) Expertise administrative et conciliation Mission conciliation par un avocat du barreau de Bayonne COMPAGNIE MEMBRE
16h00 – 16h15	Débat

Adresse Siège social : CAAB Hôtel de Nairac 17 cours de Verdun 33074 BORDEAUX Cedex

Synthèse : Propos de clôture